



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES**  
**ÎLES-DE-LA-MADELEINE**



À une réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Îles du mardi 29 janvier 2019 tenue à la bibliothèque de l'École polyvalente des Îles (L'Étang-du-Nord) à 19 h et à laquelle sont présents :

Mesdames	Marlène CHIASSON (parent du secondaire)	Messieurs	Jean CORMIER (EHDA)
	Isabelle CUMMINGS (CES* 3)		Joël CUMMINGS (parent du primaire)
	Francine CYR (présidente)		Jean-Yves LAPIERRE (CES 5)
	Huguette REID (CES 8)		Jules RICHARD (CES 2)
	Annie VIGNEAU (CES 6)		Sylvain VIGNEAU (CES 4)

\*CES = circonscription électorale scolaire

formant le quorum requis (12 sur 12).

Sont absents

Mesdames	Annie VIGNEAU (CES 6)	Messieurs	Sony CORMIER (CES 7)
			Bernard RICHARD (CES 1)

La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, est présente de même que le secrétaire général, monsieur Donald Chiasson.

- Sept (7) personnes du public assistent à la réunion.

**1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Isabelle Cummings, appuyée par madame Huguette Reid, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 novembre 2018;
3. Période de questions-commentaires du public;
4. Responsable d'école pour Notre-Dame-du-Sacré-Cœur;
5. Politique (2.3) en cas de tempête ou de force majeure;
6. Normes et modalités des services de garde (4.12);
7. Modification au plan d'effectif 2018-2019 du personnel de soutien CSQ (S3);
8. Modification au plan d'effectif 2018-2019 du personnel de soutien manuel CSN (S6);
9. Autorisation de paiement – voyage d'élèves au Costa Rica;
10. Régime d'emprunt à long terme;
11. Autorisation de contrat de services professionnels;
12. Présentation d'un projet de l'école Saint-Pierre;
13. Correspondance;
14. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
15. Levée de la réunion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-001)**



- 2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 novembre 2018**

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Lapierre, appuyé par monsieur Jules Richard, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 novembre 2018 soit adopté comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-002)**
- 3. Période de questions-commentaires du public**

Aucune question ni commentaire.
- 4. Responsable d'école pour Notre-Dame-du-Sacré-Cœur**

Il est proposé par monsieur Jean Cormier, appuyé par monsieur Sylvain Vigneau, de nommer madame Sara Bourgeois comme enseignante responsable de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, en remplacement de madame Sandra Chevarie (CC 2018-099).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-003)**
- 5. Politique (2.3) en cas de tempête ou de force majeure**

Il est proposé par madame Huguette Reid, appuyée par madame Marlène Chiasson, d'adopter la politique en cas de tempête ou de force majeure, comme présentée par la directrice générale, madame Brigitte Aucoin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-004)**
- 6. Normes et modalités des services de garde (4.12)**

Il est proposé par monsieur Jules Richard, appuyé par monsieur Sylvain Vigneau, d'adopter les normes et modalités des services de garde de même que les protocoles d'entente à convenir avec les conseils d'établissement des cinq écoles visées, comme présentés par la directrice des services éducatifs et des technologies de l'information, madame Isabelle Gilbert.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (CC. 2019-005)**
- 7. Modification au plan d'effectif 2018-2019 du personnel de soutien CSQ (S3)**

Conformément à l'accord du comité exécutif et suite au départ à la retraite de madame Julienne Turbide, secrétaire, et ce, après une réorganisation au niveau des tâches dudit poste, notamment pour le dossier touchant la saisie dans la paie, il est proposé par madame Isabelle Cummings, appuyée par monsieur Jean-Yves Lapierre, que soit aboli le poste de secrétaire – secteur des adultes (25 h/semaine [72,4286 % d'un poste temps plein] et soit créé un poste de secrétaire d'école – secteur des adultes (25 h/semaine [72,4286 % d'un poste temps plein]. Le tout effectif au 30 janvier 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-006)**
- 8. Modification au plan d'effectif 2018-2019 du personnel de soutien manuel CSN (S6)**

Il est proposé par monsieur Jules Richard, appuyé par madame Marlène Chiasson, de modifier le plan d'effectifs 2018-2019 du personnel de soutien manuel CSN (S6) pour régulariser le poste de concierge à 1 ETP ainsi que le poste d'ouvrier d'entretien classe II à 0,74 ETP à l'École Saint-Pierre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-007)**



## **9. Autorisation de paiement – voyage d’élèves au Costa Rica**

Il est proposé par madame Huguette Reid, appuyée par monsieur Jean Cormier, que la Commission scolaire des Îles verse à la ANSAM un montant de 48 333 \$ pour l’achat de 25 billets d’avion Montréal-San Jose (Costa Rica) pour un voyage communautaire autofinancé par des élèves de l’école Polyvalente.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ (CC. 2019-008)**

## **10. Régime d’emprunt à long terme**

ATTENDU QUE, conformément à l’article 78 de la Loi sur l’administration financière (RLRQ, chapitre A6.001-), la Commission scolaire des Îles (l’Emprunteur) souhaite instituer un régime d’emprunts, valide jusqu’au 30 septembre 2019, lui permettant d’emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n’excédant pas 4 335 000\$;

ATTENDU QUE, conformément à l’article 83 de cette loi, l’Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d’emprunts, que le pouvoir d’emprunter et celui d’en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU’il y a lieu d’autoriser ce régime d’emprunts, d’établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d’autoriser des dirigeants de l’Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l’institution du présent régime d’emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 27 septembre 2018;

Sur la proposition de monsieur Sylvain Vigneau, appuyé par madame Isabelle Cummings, il est résolu :

1. QU’un régime d’emprunts, valide jusqu’au 30 septembre 2019, en vertu duquel l’Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n’excédant pas 4 335 000\$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l’Emprunteur en vertu du présent régime d’emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l’Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s’étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l’Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l’Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d’une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l’octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu’aux termes et conditions déterminés par le ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l’emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu’en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;



- d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, -il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants : la directrice générale; la directrice des ressources financières; la directrice des ressources humaines; de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-009)**

#### **11. Autorisation de contrat de services professionnels**

À la suite de la proposition d'honoraires et frais effectuée dans le cadre du projet Réfection de l'enveloppe extérieure – Phase 2 – Polyvalente des Îles, il est proposé par monsieur Jules Richard, appuyé par monsieur Jean-Yves Lapierre, d'accorder au consortium d'architectes Bourgeois-Lechasseur-Gagnon-Letellier-Cyr-Ricard-Mathieu le contrat pour les services professionnels en architecture, au montant de 38 135 \$ (taxes en sus).

Il est également proposé que madame Brigitte Aucoin, directrice générale, soit autorisée à signer pour la Commission scolaire tous les documents afférents à ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-010)**



## **12. Présentation d'un projet de l'école Saint-Pierre**

Madame Lysandre Éloquin, enseignante de 4<sup>e</sup> année, présente un projet de conte de Noël auquel a participé toute l'école Saint-Pierre en décembre. Elle était accompagnée, pour la présentation du projet, des élèves Élodie Arseneau, Mégane Bourgeois et Julia Leblanc.

## **13. Correspondance**

- Lettre du ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, en lien avec la maternelle 4 ans à temps plein;
- Lettre du Secrétariat du conseil du trésor en lien avec les activités contractuelles.

## **14. Période de questions-commentaires du public**

- Madame Brigitte Aucoin, directrice générale, souligne que :
  - Du 3 au 9 février se déroulera la Semaine nationale des enseignants;
  - Du 4 au 15 février se tiendra la Campagne de sécurité en transport scolaire, sous le thème : *M'as-tu vu?*;
  - Du 11 au 15 février se tiendront les journées de la Persévérance scolaire, sous le thème : *Vos gestes, un + pour leur réussite... tout au long de l'année;*
  - La chorale des ados offrira son spectacle annuel les 22 et 23 février;
  - Le Groupe GPS recherche toujours des mentors pour une vingtaine d'élèves du primaire et du secondaire. Possibilité de s'inscrire via leur page Facebook <https://www.facebook.com/perseverancescolaireauxiles/>

## **15. Levée de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la réunion à 19 h 45, sur une proposition de monsieur Jean Cormier, appuyé par monsieur Jules Richard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2019-011)**

---

Francine Cyr, présidente

---

Donald Chiasson, secrétaire général